

REVUE DE PRESSE

10 mai 2024

JOURNAUX **PRESSE** **Radio** information
télé
MÉDIAS *Médias* sociaux

Afin de se conformer à la Loi sur le droit d'auteur,
la FCSSQ détient une licence autorisant une
redistribution électronique restreinte de ce document.



La Fédération
des centres de services
scolaires du Québec

PRODUIT PAR

influence

ACTUALITÉS

La ministre Guilbault dépose le projet de loi créant Mobilité Infra Québec

ISABELLE PORTER
À QUÉBEC
LE DEVOIR

La ministre des Transports, Geneviève Guilbault, a déposé jeudi le projet de loi 61 créant Mobilité Infra Québec afin que les grands projets de transport en commun atterrissent plus vite et à moindre coût.

La future agence aura pour mission « l'analyse d'opportunité, la planification et la réalisation de projets complexes de transport ». Mais seulement lorsque le gouvernement lui en confiera la responsabilité. Mobilité Infra Québec, que M^{me} Guilbault surnomme « MIQ », n'aura donc pas de pouvoir d'initiative et ce n'est pas elle qui choisira quels projets prioriser.

La ministre Guilbault veut notamment faire en sorte que le gouvernement ne soit plus « tributaire » de la Caisse de dépôt et placement du Qué-

bec (CDPQ) pour la réalisation de grands projets comme le Réseau express métropolitain (REM).

La nouvelle agence devrait compter entre 30 et 50 employés et doit être dotée d'un budget de 6 millions de dollars la première année et d'un peu plus de 9 millions par la suite. M^{me} Guilbault souhaite qu'elle soit opérationnelle en 2025. Les trois premiers chantiers réalisés par MIQ doivent être le projet qui sera proposé par la CDPQ dans la capitale, le Projet structurant de l'est de Montréal, ainsi que le projet de transport structurant de la Rive-Sud devant passer par l'axe du boulevard Taschereau.

À ses débuts, l'agence se consacrera exclusivement aux projets de transport en commun, mais la ministre ne ferme pas la porte à ce qu'elle ait éventuellement la responsabilité de projets de routes ou de ponts, entre autres.

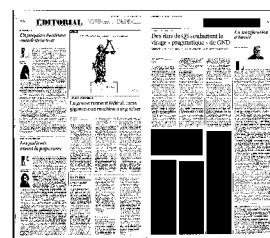
Filiales et expropriations

Le projet de loi octroie en outre à MIQ le pouvoir d'acquérir des immeubles par expropriation.

Les dirigeants de Mobilité Infra Québec pourront aussi offrir aux employés des conditions de travail distinctes de celles du gouvernement, à l'extérieur des conventions collectives de l'État.

Le gouvernement Legault donne également à la future agence le pouvoir de se doter de filiales. Questionnée sur le sujet, la ministre Guilbault a dit ne pas avoir de projet précis de filiale à court terme, mais elle souhaite qu'il soit possible de le faire, comme c'est le cas en Colombie-Britannique.

Comme annoncé, un autre projet de loi, cette fois sur les contrats publics, a



été déposé tout juste après, jeudi, par le ministre Jonatan Julien. Le projet de loi 62 introduit un « nouveau type de contrat » de « partenariat » pour la construction d'infrastructures publiques.

Le ministre Julien affirme que cette nouvelle approche pourra réduire de 25 % le temps de réalisation des projets et de 15 % leur coût.

Le président du CA de la Société de transport de Montréal (STM), Éric Allan Caldwell, ne cache pas sa déception à l'égard du projet de loi 62 visant à accélérer la réalisation de projets d'infrastructures. « Le problème, c'est que ça ne s'applique pas à nous. On a des projets de développement avec le prolongement de la ligne bleue, mais on a surtout des projets de maintien d'actifs. On a un portefeuille d'investissements de 20 milliards de dollars sur un horizon de dix ans », souligne-t-il.

« Si les nouvelles méthodes permettent, comme le dit le ministre Julien, de générer des économies de 15 %, [...] on ne comprend absolument pas qu'on nous prive de ces moyens », ajoute-t-il.

Même s'il est lié au destin de Mobilité Infra Québec, le projet de loi 62 a une portée beaucoup plus large et il s'appliquera à l'ensemble des infrastructures publiques, des écoles aux installations de santé, en passant par les ponts et les maisons des aînés.

L'intention du gouvernement ici est que les entreprises qui prennent part aux appels d'offres puissent intervenir plus tôt dans la conception des projets grâce à une « approche collaborative ». Cela passerait par « la tenue d'ateliers bilatéraux, une mise en commun des ressources et

des informations liées au projet d'infrastructure, ainsi qu'un partage consensuel des risques ».

Les deux ministres plaident que cela pourra convaincre davantage de consortiums de participer aux appels d'offres. Les entreprises auraient dès lors à assumer un moins grand risque financier, ce qui réduirait les réserves pour coûts imprévus. M. Julien a d'ailleurs souligné à plusieurs reprises que cette approche « révolutionnaire » était « très appréciée par l'industrie ».

Questionné sur le risque d'ouvrir la porte à de nouvelles formes de collusion, le ministre Julien s'en est presque offusqué. « Les pratiques collusoires, je ne vois pas en quoi elles sont accentuées, bien au contraire », a-t-il dit. « Ça n'amène pas plus de risques. »

Pour assouplir les façons de faire, le gouvernement Legault devra modifier la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, qui avait été créée dans la foulée de la commission Charbonneau. Le gouvernement compte en outre regrouper des projets pour en réduire les coûts de conception, nommant l'initiative « gestion par programmes ». Cette approche a été testée dans le réseau scolaire, où les chantiers de 17 écoles ont été coordonnés. Elle a notamment permis de réduire de 60 % le coût des honoraires professionnels.

Selon le ministre Julien, le « mode collaboratif » ne sera pas requis pour tous les projets. Le « surfacage de l'autoroute 20 », par exemple, se fera toujours en « mode traditionnel », puisqu'il s'agit d'un type de chantier simple pour lequel les prix sont connus.

ACTUALITÉS

III SANTÉ

La chaleur et la qualité de l'air soulèvent des craintes à la polyvalente de Saint-Jérôme

Un mécanisme limite l'ouverture des fenêtres de nombreuses classes ce qui engendre des questions pour la santé

ZACHARIE GOUDREULT
LE DEVOIR

L'installation d'un mécanisme venant limiter l'ouverture des fenêtres dans plusieurs dizaines de classes de la polyvalente de Saint-Jérôme par mesure de sécurité préoccupe des enseignants qui ont vu la qualité de l'air se dégrader et le mercure augmenter dans leur classe au détriment de leur santé et de celle de leurs élèves.

En novembre dernier, une opération policière déclenchée après qu'un individu a été aperçu avec une arme à plomb sur le terrain de l'établissement a entraîné le confinement de plus d'une centaine d'élèves de l'école secondaire des Laurentides dans leur local pendant plus de trois heures. Un élève s'est alors glissé par la fenêtre de sa classe, au deuxième étage du bâtiment, afin de quitter celui-ci malgré le confinement alors en cours pour assurer la sécurité des élèves.

Dans les mois qui ont suivi, les fenêtres coulissantes de plusieurs dizaines de classes situées dans la partie la plus ancienne du bâtiment, construit en 1963, ont été munies d'une butée

d'arrêt qui est venue limiter à moins de 10 centimètres l'ouverture de celles-ci. Plusieurs enseignants se sont ensuite plaints de cette mesure, qui aurait eu pour effet d'augmenter la concentration de dioxyde de carbone (CO₂) dans certaines classes bien au-delà des recommandations du ministère de l'Éducation. Le mercure aurait aussi augmenté dans plusieurs de ces classes, où l'ouverture de la fenêtre était le principal moyen pour un enseignant de contrôler la température dans leur local.

« C'est une question de santé »

Or, « ce n'est pas juste une question de chaleur, c'est une question de santé », lance un membre du corps enseignant de l'établissement qui a réclamé l'anonymat, n'étant pas autorisé à s'adresser aux médias. En entrevue, cette source raconte n'avoir « jamais vu [ses] élèves aussi malades que cette année », plusieurs d'entre eux souffrant de « migraines » en raison de la chaleur dans cette classe, où il fait régulièrement autour de 27 °C.

Une photo fournie au *Devoir* d'un lecteur de CO₂ présent dans une classe

de l'établissement fait d'ailleurs état d'une concentration de dioxyde de carbone dans le local de près de 2300 parties par million (ppm) au moment de ce cliché, un taux nettement supérieur au seuil de 1500 ppm, que le ministère de l'Éducation recommande de ne pas dépasser.

« La semaine passée, il ne faisait pas chaud à l'extérieur, mais il faisait 27 degrés dans ma classe. Ça ne fait pas de sens avec une trentaine d'élèves », lance notre source. « Tous les profs se plaignent, tous les enfants disent qu'il fait chaud, que c'est humide [...] Rendu aux examens de juin, ce sera insupportable », poursuit ce membre du personnel enseignant.

Joint par *Le Devoir*, le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) rappelle que les fenêtres



coulissantes des classes « peuvent toujours s'ouvrir et permettre une circulation d'air à l'année » dans les ailes de l'école qui ne disposent pas d'un système de ventilation mécanique. Elle confirme cependant que l'ouverture de celles-ci a été limitée par l'installation d'une butée d'arrêt « afin de répondre aux normes du Code du bâtiment en

vigueur » visant à « éviter les chutes accidentelles ou volontaires des occupants du bâtiment ».

« Ce n'est rien de nouveau ; cela fait partie des normes que nous appliquons depuis plusieurs années. Les vérifications de ces dispositifs sont effectuées lors de nos rondes d'inspection courantes et, lorsqu'un mécanisme est brisé ou absent, nous le changeons ou en posons un », ajoute la porte-parole du CSSRDN, Nadyne

Brochu. Relancée par *Le Devoir*, elle ajoute cependant que des inspections ont eu lieu à la suite de « l'événement de novembre », ce qui a amené l'école à apporter des « correctifs » aux fenêtres « qui n'avaient pas de dispositif ou à celles dont le dispositif était défectueux ».

Des ventilateurs attendus

À la suite de plaintes répétées d'enseignants, le centre de services scolaire s'est d'autre part engagé dans les derniers mois à acquérir une quarantaine de ventilateurs sur pied afin de les distribuer dans les classes où un mécanisme a récemment été installé pour limiter l'ouverture des fenêtres, a indiqué au *Devoir* le Syndicat de l'enseignement de la Rivière-du-Nord. Or, « aux dernières nouvelles, les ventilateurs ne

sont toujours pas arrivés », déplore son président, Jean-Stéphane Giguère. « On va continuer de talonner le centre de services pour s'assurer qu'il n'y ait pas de problème de chaleur excessive dans ces locaux-là », ajoute-t-il.

Le représentant syndical souligne d'ailleurs l'importance d'agir dans ce dossier avant que les températures estivales s'installent au Québec. « C'est une vieille bâtisse qui n'est pas climatisée, donc la meilleure façon de ventiler, c'est d'ouvrir les fenêtres. À l'approche de l'été, la crainte des enseignants, c'est qu'il va faire trop chaud dans certains locaux de la polyvalente », relève-t-il.

Le CSSRDN n'avait pas réagi aux inquiétudes des enseignants au moment où ces lignes étaient écrites.



STRATÉGIE QUÉBÉCOISE EN INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

EN FINIR AVEC LA « CHAPE DE PLOMB »

Avec sa stratégie en infrastructures, le ministre Jonatan Julien souhaite soulever la « chape de plomb » qui alourdit les relations entre le gouvernement et les entreprises du secteur de la construction, qui tournaient de plus en plus le dos aux contrats gouvernementaux malgré une hausse majeure des investissements publics. À Québec, aucun consortium n'a voulu réaliser le projet de tramway, par exemple. Son objectif : construire plus vite et plus rapidement. Le statu quo était intenable, estiment les observateurs.

CHARLES LECAVALIER, LA PRESSE

MEILLEURE PLANIFICATION

Québec veut mieux planifier ses travaux dans chacune des régions, pour éviter la surchauffe. « Des approches innovantes seront utilisées, comme la gestion par programmes et par portefeuilles de projets, le virage numérique du secteur de la construction ainsi que le recours à davantage de préfabrication », précise le document déposé jeudi par le ministre responsable des Infrastructures, Jonatan Julien.

« Si Bernard Drainville décide de construire deux écoles secondaires dans une région, Christian [Dubé] arrive avec un centre hospitalier et Geneviève [Guilbault] avec un projet d'infrastructure routier important, il faut être en mesure d'avoir la capacité [de tout réaliser] », a-t-il expliqué en conférence de presse, faisant référence à ses collègues de l'Éducation, de la Santé et des Transports.

APPROCHE COLLABORATIVE

C'est le nerf de la guerre de la stratégie gouvernementale. Avec son projet de loi, M. Julien veut encourager à grande échelle l'usage de l'approche collaborative, qui permet de faire participer les entrepreneurs à l'élaboration des projets publics. La vieille façon de faire est trop rigide, a dit le ministre : « On met entre les mains du marché une idée fixe, on les met dans une chape de plomb. »

Entre 2008 et 2024, le nombre d'articles, de dispositions législatives et de règlements pour encadrer l'attribution de contrats publics a « quadruplé », note Nicholas Jobidon, professeur de droit public à l'École nationale d'administration publique. Cet encadrement, nécessaire pour protéger les deniers publics, peut être lourd pour les projets majeurs.

« Le projet de loi ajoute une voie plus adaptée aux projets de haut niveau. Car les mêmes règles s'appliquent pour un contrat de déneigement de 250 000 \$ et pour le tramway de Québec. »

— Jonatan Julien, ministre responsable des Infrastructures

Le comité de sélection aura beaucoup plus de liberté pour choisir celui qui remporte la soumission. Québec rompt même avec un « tabou » : le donneur d'ouvrage pourra avoir un « dialogue » avec les soumissionnaires pour « l'aider à définir ses besoins », indique M. Jobidon.

Exemple concret : un entrepreneur pourra tout de suite dire à un donneur d'ouvrage qu'un débarcadère « trop large de six pouces » nécessitera des portes de garage sur mesure, avec un surcoût de 200 000 \$, explique Guillaume Houle, de l'Association de la construction du Québec.

PARTAGE DU RISQUE

Mais le gros changement, c'est le partage du risque entre l'État et l'entrepreneur qui vient avec cette approche. « Ce qu'on voit aujourd'hui, c'est la mort [des projets] où on transfère 100 % du risque au privé, en échange de profits. Le privé n'est plus en mesure d'absorber ce risque, car il est trop grand et ça mène à l'avortement des projets », note Pierre Barrieau, chargé de cours à la faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal. « Le tramway de Québec a été le grand révélateur de la situation », souligne Christian Savard, de Vivre en Ville. Aucune entreprise n'a voulu soumissionner pour ce projet.

Et dans les cas où un projet va de l'avant, « les entrepreneurs additionnent les contingences, et on paie

la totalité des risques, même ceux qui ne se matérialisent pas », a dit le ministre Jonatan Julien.

PLUS DE CONCURRENCE

Avec l'approche collaborative, qui simplifie la résolution des conflits, et permet des paiements plus rapides aux entrepreneurs, l'État québécois va devenir plus « sexy », a souvent répété M. Julien. Caroline Amireault, directrice générale de l'Association québécoise des entrepreneurs en infrastructure, confirme qu'il y avait un « désintérêt » des entrepreneurs. « Mais le marché va revenir, il va y avoir plus de compétition », se réjouit-elle. Pour elle, cette réforme est une « victoire ». Elle souligne toutefois que le gouvernement devra rapidement changer la *Loi sur les cités et villes*, car les municipalités n'auront pas cette souplesse, et elles vont être « désavantagées ».

MOINS DE BUREAUCRATIE

Le gouvernement Legault veut réviser la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, qui

vient encadrer de façon plus stricte les projets de plus grande ampleur. La première modification vise à « majorer les seuils d'assujettissement » qui forcent un projet à passer par ce processus « plus rigoureux », a indiqué le ministre responsable, pour s'adapter à la hausse des coûts de construction.

PROJETS PILOTES

En se basant sur des projets pilotes menés par la Société québécoise des infrastructures pour la construction d'écoles « pour lesquels certaines initiatives incluses dans la Stratégie ont été appliquées », les mesures déployées devraient permettre de réduire les coûts jusqu'à 15 % et les délais jusqu'à 25 %. Difficile toutefois de savoir si ces gains se traduiront dans le cas de projets beaucoup plus complexes, comme des ponts ou des infrastructures de transport collectif. « Le gouvernement n'avait pas le choix d'agir. Dans 15 ans, lorsqu'on aura construit 150 kilomètres de tramway, je pourrai vous confirmer si les chiffres fonctionnent », lance Pierre Barrieau.

Bâtir plus vite pour moins cher

La CAQ veut modifier les lois pour impliquer davantage le secteur privé

Jonatan Julien et Geneviève Guilbault ont présenté leur nouvelle stratégie pour accélérer la construction d'infrastructures publiques et en réduire les coûts, qui sera « une petite révolution » pour faire atterrir davantage de projets, promettent-ils.

MARC-ANDRÉ GAGNON
Bureau parlementaire

Comme expliqué dans une entrevue accordée à notre Bureau parlementaire samedi dernier, le projet de loi visant la création de Mobilité Infra Québec (MIQ) est un pas vers la concrétisation du projet d'agence sur lequel M^{me} Guilbault planche depuis sa nomination aux commandes du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Cette nouvelle agence gouvernementale, que M^{me} Guilbault espère voir naître en 2025, sera dotée d'un budget de 6 millions \$ la première année, puis d'un budget d'opération annuel d'environ 9,5 millions \$ par la suite, a précisé la vice-première ministre lors d'une conférence de presse à l'extérieur du parlement, hier.

Constituée au départ de 30 à 50 experts, MIQ devrait d'abord s'atteler à réaliser de grands projets de transport collectif.

« Pour moi, en ce moment, les besoins les plus urgents, c'est : Québec, l'est de Montréal, la Rive-Sud de Montréal », a souligné M^{me} Guilbault.

En plus de ces « trois projets [...] plus pressants », la ministre pense aussi à Gatineau et à Sherbrooke, qui pourront profiter d'une expertise centralisée.

ANALYSER, PLANIFIER ET RÉALISER

Le texte de la pièce législative de la vice-première ministre confirme par ailleurs que MIQ aura pour mission principale d'analyser, de planifier et de réaliser, « pour une équipe plus spécialisée » ou pour un projet spécifique, a expliqué M^{me} Guilbault.

Le projet de loi 61 stipule aussi que MIQ aura la possibilité de se créer des filiales, « pour une équipe plus spécialisée » ou pour un projet spécifique, a expliqué M^{me} Guilbault.

« On s'est beaucoup inspiré de ce qui se fait ailleurs », a-t-elle souligné, en nommant l'Ontario et la Colombie-Britannique, qui se sont dotés du même genre d'outil.

JULIEN VEUT PLUS DE PRÉFABRIQUÉ

De son côté, le ministre responsable des Infrastructures, Jonatan Julien, a annoncé le déploiement de la nouvelle Stratégie québécoise en infrastructures publiques.

L'objectif fixé par son gouvernement est de construire 25 % plus vite, pour 15 % moins cher.

Pour y arriver, M. Julien souhaite impliquer davantage le secteur privé dans la réalisation de projets, notamment en partageant davantage les risques.

Le projet de loi 62 introduit ainsi dans la Loi sur les contrats des organismes publics un nouveau type de contrat, soit le contrat de partenariat.

M. Julien souhaite aussi accélérer la démarche gouvernementale d'autorisation et de suivi des projets majeurs et alléger le fardeau administratif des organismes publics.

« Oui, c'est une révolution. Oui, c'est un changement de culture. Oui, c'est un changement d'approche, mais ça n'amène pas plus de risques parce qu'actuellement on paye tout le risque, qu'il se matérialise ou non », a soutenu M. Julien.

Le ministre responsable de la Capitale-Nationale envisage également de recourir davantage à la préfabrication, par exemple pour la construction d'écoles.

« Le recours au préfabriqué permet en réalité d'amener plus de prévisibilité, plus de volume » et de « réduire les coûts », a expliqué l'élu caquiste de Charlesbourg.

LES 4 AXES DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE EN INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

■ Une planification optimisée, globale et par projet

■ Un environnement d'affaires plus compétitif

■ Un meilleur suivi de la performance des projets majeurs et de l'état du parc

■ Un État plus agile



POLITIQUE

Québec

Les ministres
Geneviève
Guilbault et
Jonatan Julien
ont présenté
hier la Stratégie
québécoise en
infrastructures
publiques.

PHOTO
STEVENS LEBLANC

CE QU'ILS ONT DIT

Le plan d'action propose une révolution longtemps réclamée par l'industrie quant à la manière d'aborder la construction et la gestion des infrastructures au Québec. »

- Caroline Amireault, avocate et directrice générale de l'Association québécoise des entrepreneurs en infrastructure (AQEI)

Il ne faudrait pas non plus attendre la mise en œuvre de l'agence pour appuyer sur l'accélérateur de projets en transports collectifs, particulièrement celui qu'on attend depuis trop longtemps dans la Ville de Québec. »

- Marc-André Viau, directeur des relations gouvernementales d'Équiterre



SPORT ORGANISÉ

UNE ÉTUDE MONTRE QUE 40 % DES ADOLESCENTS ONT ÉTÉ VICTIMES DE VIOLENCE

LOUISE LEDUC, LA PRESSE

Environ 40 % d'adolescents parmi 9221 adolescents pratiquant un sport organisé au Québec ont été victimes d'au moins une forme de violence de la part d'une personne en position d'autorité, selon une étude de l'Institut de la statistique du Québec parue jeudi1. Des chiffres « préoccupants », selon la ministre québécoise du Sport.

Selon cette enquête, 11 % des jeunes pratiquant un sport organisé ont été victimes d'au moins un geste de violence physique, soit 13 % des garçons et 9 % des filles.

Par ailleurs, 8 % ont été victimes d'au moins un geste de violence sexuelle, soit 9 % des filles et 6 % des garçons.

Quant aux gestes de violence psychologique ou de négligence, 26 % des répondants de l'enquête disent en avoir subi au moins un.

Chez les victimes féminines d'au moins un geste de violence physique, 53 % ont déclaré avoir subi cette violence de la part de femmes, 36 % de la part d'hommes et 11 % de la part des deux.

La violence survient souvent à un tout jeune âge. Parmi les répondants qui ont subi au moins un geste de violence sexuelle (8 %), 28 % en ont été victimes pour la première fois à l'âge de 10 ans ou avant, 33 % entre 11 et 13 ans et 39 %, à l'âge de 14 ans ou après.

À cette violence rampante commise par une personne en situation d'autorité s'ajoute la violence subie de la part d'un pair. À ce chapitre, presque la moitié (45 %) des répondants disent en avoir été victimes.

PORTER PLAINTÉ

La ministre Isabelle Charest salue cette étude d'envergure qui est, souligne-t-elle, la première du genre faite par l'Institut de la statistique du Québec.

Elle appelle les parents à être très vigilants à tout signal d'alarme et elle invite « les athlètes, les parents et les entraîneurs à porter plainte auprès de l'Officier indépendant des plaintes » au besoin.

Guylaine Dumont, ex-athlète de haut niveau en volleyball de plage et encore très près des milieux sportifs, n'est pas étonnée des statistiques, même s'il y a de nombreux bons entraîneurs, dit-elle.

« Je reçois encore des témoignages de parents et d'athlètes de niveau collégial qui me rendent furieuse. Il y a encore beaucoup trop d'abus de pouvoir et de coaches à la personnalité narcissique et manipulatrice [...] Sans oublier les enfants de 10 ans qui jouent au soccer ou qui pratiquent d'autres sports qu'on traite comme des professionnels, sans aucune intelligence émotionnelle. »

Le problème tient surtout selon elle « à un manque d'encadrement, d'intervention et de sensibilisation directe auprès des entraîneurs ».

lettre ouverte

DIFFÉRENCE

Éducation

Sortir les écrans des écoles : une question de santé publique

La façon de fonctionner du ministre de l'Éducation, Bernard Drainville, demeure pour moi une énigme. Il se donne un tableau de bord pour obtenir des données probantes, met sur pied un comité de sages sur l'identité de genre, visite des écoles et s'entretient avec des enseignants pour bien saisir la réalité du milieu scolaire...

Toutefois, lorsque vient le temps de prendre une décision importante, trop souvent il se laisse guider par son humeur du moment, ses opinions personnelles ou même le gros bon sens...

Sa décision d'interdire les toilettes mixtes dans les écoles, par exemple, illustre à merveille cette façon de faire. Ainsi, au lieu d'attendre le rapport de son comité de sages, notre ministre de l'Éducation a préféré s'en remettre à son « expertise en intimité » pour clore le débat. Pouvait-on s'attendre à une décision aussi peu scientifique de la part d'un ministre de l'Éducation ?

TÉLÉPHONES

Maintenant, qu'advient-il du dossier de la présence des téléphones personnels dans nos institutions d'enseignement ? Après des mois et des mois de tergiversations, le ministre a finalement suivi les recommandations des experts en interdisant le téléphone intelligent dans les salles de cours.

Cette décision n'a malheureusement pas réglé le problème de fond. C'est qu'il fallait aller plus loin, faire preuve de vision et de

courage en interdisant carrément le téléphone dans l'ensemble de l'école, y compris dans la cour de récréation.

Sur cette question - et plusieurs autres -, le ministre est sans cesse en retard de quelques wagons, préférant les regarder passer au lieu d'en être la locomotive. Pourtant, il n'y a pas de doute, tôt ou tard il devra, comme l'ont déjà fait de nombreux pays, en venir à la conclusion que ces téléphones n'ont absolument pas leur place à l'école.

Ces appareils empêchent les jeunes de socialiser et de bouger, sont source de distraction, d'angoisse et d'anxiété, sont propices à l'intimidation, en plus de nuire aux apprentissages.

Sur ce dernier point, comme le souligne en gros caractères l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), « même s'il n'est pas utilisé, la simple présence du cellulaire en classe peut nuire au fonctionnement optimal de la mémoire de travail des étudiants », faculté fondamentale pour l'acquisition de connaissances chez l'être humain.

ENVAHISSEMENT

Et ce qui est dit ici au sujet du téléphone cellulaire s'applique également à l'ensemble des autres écrans qui ont envahi d'une manière anarchique le monde de l'éducation depuis quelques années. Lire sur une tablette numérique ou prendre des notes à l'aide d'un portable n'apporte « aucune valeur ajoutée à la compréhension de texte ou à l'apprentissage », précise l'INSPQ.

Par ailleurs, le multitâche numérique qui consiste à naviguer sur internet et à utiliser plusieurs applications à la fois dans un contexte scolaire, loin d'être efficace comme certains peuvent le penser, affecte négativement les différents processus cognitifs à l'exemple de la concentration chez les élèves.

Plusieurs pays ont déjà fait marche arrière concernant l'omniprésence des écrans en classe et ont redécouvert par le fait même les vertus du crayon, de l'écriture cursive, du livre papier et, surtout, du contact humain qui se doit d'être au centre de tout projet éducatif qui a pour mission de former les citoyens de demain.

Sortir les écrans des écoles ne constitue ni une coquetterie ni un sujet anodin, mais une réponse à un grave problème de santé publique qui exige d'être pris à bras-le-corps dans les plus brefs délais par le ministre de l'Éducation avant tout, mais aussi par les parents et l'ensemble des personnes qui œuvrent dans notre système d'éducation.

Réjean Bergeron, philosophe et auteur





Accroche-cœur 2.0

La Salle Albert-Rousseau était pleine à craquer le 5 mai dernier, à l'occasion du Gala Accroche-Cœur 2.0. Grâce aux 1300 personnes présentes, dont l'équipe de Jonatan Julien, député de Charlesbourg CAQ, ministre responsable des Infrastructures et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, la Fondation Accroche-Cœur, en collaboration avec la Fondation Philippe Laprise et Au trait d'union Québec, a pu amasser un montant de 86 330 \$ au profit des causes de la persévérance scolaire et du TDAH. Une fois de plus, les Caisses Desjardins de Charlesbourg et de Limoilou ont joué un rôle essentiel dans le succès du Gala en acceptant la coprésidence d'honneur à titre de partenaires majeurs. Depuis 2017, la Fondation Accroche-Cœur a pour mandat principal de soutenir financièrement et autrement l'organisme Au trait d'union Québec, dont la mission vise la prévention du décrochage scolaire. Le Gala Accroche-Cœur fête son 20e anniversaire en 2025. De gauche à droite sur la photo : Michael Demers, Patrick Groulx, Nicolas Gignac, Christian Marc Gendron, Rolly Assal, Gilles Huot, Marie-Pier Lévesque, Caroline Huot, Frédéric Arteau, Philippe Laprise, Alain Sauvé, Mélanie Ghanimé, Samuel Flynn, PB Rivard et Sam Vigneault.

Surdoses d'opioïdes: la première phase de la formation des enseignants est complétée

Jean-Benoit Legault
La Presse Canadienne

MONTREAL - Quelque 2300 enseignants de niveau secondaire dans quatre provinces canadiennes sont maintenant en mesure de former leurs élèves à intervenir face à une surdose d'opioïdes.

Un peu moins de 800 de ces enseignants se trouvent au Québec.

La Fondation ACT des soins avancés en urgence coronarienne a greffé au programme de réanimation cardio-respiratoire et de défibrillation externe automatisée qu'elle offre gratuitement aux écoles secondaires de tout le pays l'utilisation de la naloxone, l'antidote qui doit être administré par voie nasale pour contrer les effets d'une surdose d'opioïdes.

« Grâce à cette formation, on a plus d'élèves qui peuvent répondre aux situations d'urgence et qui font parfois la différence », s'est réjoui Salim Grim, qui est gestionnaire de programme pour la Fondation ACT au Québec.

Lancée en juin 2022, la première phase de ce programme de formation a maintenant rejoint 2300 enseignants dans 830 écoles secondaires du Québec, de l'Alberta, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. On estime que plus de 160 000 élèves pourraient maintenant être formés chaque année pour répondre à une surdose soupçonnée d'opioïdes.

Au Québec, ce sont plus de 780 enseignants qui ont été formés dans 274 écoles secondaires, ce qui pourrait permettre la formation de plus de 40 000 jeunes par année. Plus de 290 enseignants ont aussi été formés en Alberta, plus de 390 en Colombie-Britannique et plus de 830 en Ontario.

La formation permet notamment aux enseignants d'enseigner aux élèves ce que sont les opioïdes et comment se produisent les surdoses; qu'est-ce que la

naloxone et comment elle fonctionne; à reconnaître une surdose soupçonnée d'opioïdes; et à répondre à une possible surdose, notamment en administrant au besoin un pulvérisateur nasal de naloxone.

« La réaction aux surdoses d'opioïdes est un nouvel enjeu qui arrive au Canada depuis quelques années, a rappelé la directrice des opérations de la Fondation ACT, Jennifer Russell. C'est aussi un aspect qui est relié à la réanimation cardio-respiratoire. C'est quelque chose que les élèves ou même leurs enseignants trouvent tout à fait logique et normal dans le cheminement de nos formations. »

Selon l'Agence de la santé publique du Canada, presque 6000 décès par surdose apparente d'opioïdes ont été signalés entre janvier et septembre 2023.

Le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances note de son côté que 94 % des décès par surdose d'opioïdes se produisent par accident, et que les jeunes Canadiens âgés de 15 à 24 ans constituent la population qui connaît la croissance la plus rapide et qui nécessite des soins hospitaliers en raison d'une surdose d'opioïdes.

« Former la prochaine génération de bons Samaritains, ça commence à l'école, a dit M. Grim. Nous avons commencé avec la réanimation cardiaque il y a quelques années. Le défibrillateur s'est greffé à cette formation, et la formation suite aux surdoses des opioïdes était une évolution logique. »

Étude de l'ISQ: 56 % des ados participants ont vécu de la violence en sport à l'école

Katrine Desautels, La Presse Canadienne

MONTREAL - Plus de la moitié des élèves du secondaire sondés dans une étude de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) ont subi de la violence dans les milieux sportifs au Québec, notamment de la violence physique, psychologique ou à caractère sexuel.

Cette étude dont les résultats ont été dévoilés jeudi a été menée auprès de 19 642 jeunes de 14 ans et plus issus des écoles publiques et privées de la province. De cet échantillon, 47 % pratiquent un sport organisé.

Les données recueillies montrent que 56 % des répondants ont subi une forme de violence de la part d'une personne en position d'autorité ou d'un pair depuis le début de leur parcours sportif.

Lorsqu'on parle d'une personne en position d'autorité dans le parcours sportif d'un élève, il peut s'agir d'un professeur, un entraîneur, un préparateur physique, des membres de l'équipe médicale, etc. Ça peut être tout intervenant qui est en contact avec le jeune durant sa pratique sportive, a expliqué Sylvie Parent, chercheuse à la Chaire de recherche Sécurité et intégrité en milieu sportif de l'Université Laval.

Toutes formes de violence confondues, 40 % des adolescents ont été victimes d'au moins un geste de la part d'une personne en situation d'autorité.

L'ISQ met en garde que les résultats de cette étude ne peuvent pas être transposés à l'ensemble des jeunes du secondaire pratiquant un sport. Il s'agit d'un portrait sur une situation pour combler un manque d'information sur cette problématique.

On a un grand besoin de données et dans les dernières années il y a eu des constats et des écrits à ce sujet comme quoi c'est bien beau vouloir faire des politiques, des programmes de prévention et d'intervention, mais on n'a pas de chiffres, a mentionné Jasline Flores, coordonnatrice aux enquêtes de santé de l'ISQ. L'Institut a été interpellé par des experts de ce domaine et le ministère de l'Éducation pour remédier à cette lacune d'informations.

Le type de violence le plus rapporté par les élèves est celui de la violence psychologique ou de négligence. Plus du quart ont dit avoir vécu ces genres de violence de la part d'une personne en situation d'autorité.

Dans sa présentation des résultats, l'ISQ donne en exemple que certains adolescents ont pu avoir été rejetés volontairement, critiqués de manière excessive, entre autres sur leurs performances, ou encore avoir fait l'objet d'injures ou d'actions les ayant humiliés ou ridiculisés.

Dans toutes les études qu'on a à travers le monde, la violence psychologique ressort comme la forme de violence la plus fréquente, a commenté Mme Parent. Selon elle, il faudrait interpellier les autorités pour creuser sur l'impact que la violence psychologique peut avoir sur les autres formes de violence.

Ça passe aussi par diverses stratégies de prévention parce qu'on sait que c'est ancré dans les façons de faire (...) il faut revoir peut-être les outils qui sont disponibles pour faire autrement, ajoute-t-elle.

L'étude révèle également que 16 % des jeunes sportifs sondés ont connu de la violence instrumentale de la part de personnes en position d'autorité. Cela inclut de forcer ou demander à un élève d'utiliser des moyens pour qu'il ou elle atteigne le poids idéal dans son sport (exemple: jeûne total; vomissements; pilules amaigrissantes; produits diurétiques, laxatifs ou anabolisants).

Demander à un jeune de restreindre ses liens avec son réseau social pour qu'il s'investisse mieux dans son sport ou encore lui demander de s'entraîner ou le forcer à le faire malgré une blessure connue ayant une contre-indication médicale sont d'autres exemples de violence instrumentale.

Mme Parent explique que tout type de violence, peu importe dans quel milieu il est vécu, a des répercussions

sur les victimes. Le sport à l'école n'y fait pas exception. On voit que les jeunes auront tendance à décrocher du sport, avoir une plus faible estime de soi ou une détresse psychologique, entre autres.

Violences sexuelles, pas seulement en sport d'élite

Parmi les sportifs ayant participé à l'étude, 11 % ont été victimes d'au moins un geste de violence physique venant d'un individu responsable (13 % des garçons et 9 % des filles). Également, 8 % ont été victimes d'au moins un geste de violence sexuelle de la part d'une personne en situation d'autorité (9 % des filles et 6 % des garçons).

Les violences sexuelles ont aussi été commises par des pairs: 14 % en ont été victimes (16 % des filles et 11 % des garçons).

Concernant la violence sexuelle, Mme Parent a indiqué que des études précédentes pointent dans le même sens que ces données. Ce qui a davantage surpris la chercheuse, ce sont les âges auxquels ces événements sont survenus.

Pour les gestes perpétrés par les coéquipiers, 25 % ont été vécus pour la première fois à l'âge de 10 ans ou avant; 40 % entre 11 et 13 ans; 36 % chez les jeunes de 14 ans ou plus.

Du côté des personnes en situation d'autorité, 28 % des gestes à caractère sexuel ont été subis par des jeunes de 10 ans ou moins; 33 % de 11 à 13 ans; 39 % à l'âge de 14 ans ou après.

Ça vient enlever toute la perspective des gens qui pensent souvent que c'est des athlètes d'élite qui vivent cela. (...) Peu importe le niveau sportif, ça transcende l'ensemble, et ce sont des éléments importants à adresser, affirme Mme Parent.

Un suivi nécessaire

Mme Flores fait valoir que de commencer à mesurer la violence dans les milieux sportifs des écoles du Québec sert à tracer la voie pour de futures enquêtes. C'est un point de départ, mais il faudrait pouvoir le répéter à intervalle régulier pour voir l'évolution du phénomène, mais il faut le mesurer de la même façon. Après, on pourra appuyer nos programmes sur des données plus fiables, dit-elle.

Pour effectuer une prochaine étude sur le même enjeu, l'ISQ doit recevoir un mandat de la part d'une organisation ou d'un ministère, précise-t-elle.

Mme Parent estime qu'une étude de suivi permettra d'évaluer adéquatement quel type d'intervention fonctionne.

Selon la chercheuse, le Québec est un leader sur le plan de la recherche et des interventions en comparaison avec d'autres pays. Elle souligne au passage que le premier Congrès international sur la recherche en sport sécuritaire aura lieu au Québec l'année prochaine.

Éducation

Prévention de la violence dans les écoles: «la base est fragilisée»

Par Daniel LeBlanc, Le Droit

La hausse des cas d'incidents à caractère violent dans les écoles doit allumer des voyants jaunes sur le tableau de bord et forcer le milieu scolaire à se poser des questions sur un problème «beaucoup plus profond», croit un professeur en psychoéducation et psychologie de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), qui pointe du doigt des lacunes en matière de prévention.

Interrogé entre autres sur la récente consigne controversée d'écoles de la région de bannir les bouteilles d'eau en acier inoxydable parce qu'elles pourraient servir de «projectiles» en classe, Carl Bouchard estime que l'interdiction d'un objet ciblé ne permettra «d'aller en profondeur, de régler le problème».

«Il faut se questionner sur le sens, le besoin d'un élève [qui lance un objet]. Tant qu'on ne le comprendra pas, si on ne fait pas d'intervention auprès de lui, il va prendre n'importe quel autre objet qu'il a sous la main. Le problème sous le tapis, c'est pourquoi un élève ressent le besoin d'agir comme cela. L'objet n'est pas le problème, c'est beaucoup plus profond que cela», s'exclame-t-il.

Selon l'expert, tout part du principe que les établissements scolaires ont l'obligation de recenser les données sur tous les comportements violents qui surviennent entre leurs murs. Le hic, précise-t-il toutefois, c'est que la collecte est parfois à géométrie variable d'un endroit à l'autre.

«Il y en a par exemple qui vont consigner des données comme une engueulade entre deux élèves, mais on va aussi consigner une donnée où un élève a par exemple lancé un objet à son enseignant ou a ses collègues de classe. On se retrouve alors avec un paquet de données – et même si je veux préciser qu'aucun type de violence n'est plus acceptable –, il y a quand même des choses qui sont plus graves que d'autres, explique le professeur. Pourquoi ces données sont si importantes? C'est bien connu dans le milieu scolaire, on a une pyramide d'intervention, de prévention multiniveaux.»

La pyramide 80-15-5

Issue du milieu de la santé, cette fameuse pyramide, précise-t-il, sert à avoir un bon continuum de services et se divise en trois paliers: le premier, soit la base, occupe 80 %, alors que le second accapare 15 % de l'espace et le sommet une proportion de 5 %.

«Par exemple, le comportement de lancer des objets, c'est dans les 5 % en haut, alors si la base des 80 % est solide, je vais en avoir moins des problèmes dans les deuxième et troisième paliers. Est-ce que j'ai tenu compte de mes données pour établir un continuum de service dans les trois paliers? Si mes données sont mauvaises, je ne saurai pas comment organiser mes services», souligne l'expert.

Carl Bouchard affirme que sans être la panacée, cette approche permet souvent de régler les problèmes et d'intervenir en amont.

«Si ma base est solide, je vais en avoir des enjeux, des problèmes de violence, il va toujours y en avoir, mais c'est plus souvent qu'autrement des actes isolés. Si on est constamment dans l'urgence, et souvent on nous dit [qu'en éducation] on est toujours en train d'éteindre des feux, c'est parce que j'ai un problème avec la base, raconte le spécialiste. Je suis allé à un congrès international récemment et j'ai parlé avec des collègues, autant du Québec que de l'Ontario, et ce qu'on voit c'est que le deuxième palier est suroccupé. Ça veut donc dire que la base est en train d'être fragilisée ou est malheureusement mal faite. Et la base, c'est quoi? C'est la prévention. A-t-on bien fait notre travail de prévention?»

Manque de formation et de main-d'œuvre

Le manque de formation jumelé à la pénurie de main-d'œuvre – le manque de personnel en psychoéducation et en éducation spécialisée, notamment – sont également des facteurs aggravants, pense M. Bouchard, qui rappelle que ces derniers s'avèrent un soutien primordial pour les enseignants.

«Les enseignants, même ceux qualifiés, dans le cadre de leur formation, ils n'ont pas eu suffisamment de formation en ce qui a trait à la gestion de la classe et la gestion des comportements. Ils vont le dire eux-mêmes, relate-t-il. J'ai été en contact avec beaucoup de ces gens-là et ils me disent être démunis, qu'ils ne peuvent pas intervenir sur de graves troubles de comportement. Et ils ont raison ces gens-là. Alors, imaginez les gens non qualifiés, ils n'en ont peut-être pas du tout de la formation.»

Or, ça pose problème, car on devrait être en mesure de gérer de telles problématiques, pense-t-il, ajoutant du même coup «qu'on ne peut pas blâmer une personne de ne pas avoir fait ce qu'on ne lui a pas appris à faire».

Préoccupé, Carl Bouchard réitère qu'on doit pousser la réflexion plus loin et se questionner sur la source première de la frustration d'un élève afin de mieux comprendre ce qui le pousse à agir de façon inacceptable à l'école.

«C'est pour cela que je parle de l'importance des données. Est-ce que dans la classe de cet élève-là il y a eu deux, trois, quatre enseignants depuis le début de l'année scolaire? Est-ce que la vie de cet enfant-là est

problématique? On ne sait pas ce qui se passe à la maison», glisse-t-il.

Stabilité recherchée

Le professeur à l'UQO se dit «plus ou moins» surpris du fait que les incidents violents soient en hausse, tout comme le nombre d'entre eux qui sont déclarés par le personnel. Il soutient que les données de recherche démontrent que post-pandémie, il y a une augmentation à la base des comportements problématiques, toute nature confondue, ne serait-ce que de s'obstiner avec son enseignant, de ne pas respecter les consignes, etc.

«C'est un problème à la base humain. J'ai besoin d'une relation stable avec quelqu'un: on en a besoin dans notre vie de couple, dans nos relations avec notre famille, avec nos amis, etc. C'est encore plus important pour des jeunes à l'école, soutient-il. Habituellement, cette relation-là, on l'a au primaire, on est toujours avec M. Carl ou M. Daniel, mais là malheureusement on perd cette relation, qui permet de régler des problèmes. Le manque de stabilité du personnel vient certainement ajouter à ces difficultés-là. On perd intérêt à s'attacher ou à s'investir avec un adulte, car on sait qu'il va partir.»

Le Droit révélait cette semaine que près de 850 formulaires de déclaration d'événement à caractère violent avaient, en date de la fin avril, été remplis par le personnel à la fois enseignant, de soutien et professionnel en Outaouais. Ces statistiques n'englobent pas les incidents impliquant des élèves entre eux.



PLATEAU-MONT-ROYAL

UNE FILLETTE SE RENDANT À SON AUTOBUS SCOLAIRE HEURTÉE PAR UN CYCLISTE

Une fillette traversant la rue pour se rendre à son autobus scolaire a été happée par un cycliste qui a omis de s'arrêter, sur le Plateau Mont-Royal, jeudi. Il s'agit d'une infraction au Code de la sécurité routière que Vélo Québec dénonce d'ailleurs sur toute la ligne. Dans une vidéo d'abord diffusée sur le réseau social X jeudi, on peut voir que la jeune fille se trouve près d'une voiture stationnée, de l'autre côté de la rue. L'autobus scolaire s'est immobilisé, puis a activé son panneau d'arrêt muni de feux clignotants intermittents. La fillette entreprend alors de traverser la rue, mais doit franchir une piste

cyclable. C'est à ce moment qu'un cycliste qui ne s'était pas immobilisé entre en collision avec elle. Selon le Code de la sécurité routière, un cycliste qui ne s'immobilise pas aux abords d'un autobus dont les feux rouges intermittents sont en marche est passible d'une amende de 80 \$ à 100 \$. Le cabinet de la mairesse Valérie Plante, a parlé jeudi d'une « collision choquante », en se disant soulagé que l'enfant se porte bien.

— Henri Ouellette-Vézina, *La Presse*

Sport local

Le RSEQ Saguenay-Lac-Saint-Jean souligne ses plus méritants

Par Jonathan Hudon, Le Quotidien

La tradition s'est poursuivie, mercredi soir, cette fois du côté de l'école secondaire Camille-Lavoie d'Alma. Pour une 33e fois, le RSEQ du Saguenay-Lac-Saint-Jean a souligné le travail d'élèves-athlètes, entraîneurs, bénévoles et organisations qui se sont démarqués au cours de la dernière année scolaire.

Au total, 18 trophées ont été remis au cours de cette soirée spéciale. Difficile de mettre un exploit devant l'autre, mais on peut dire qu'Élizabeth Paré (École secondaire des Grandes-Rivières) et Pierre-Alexandre Allard (Séminaire de Chicoutimi) terminent leur parcours académique au secondaire avec le titre d'athlète de cinquième secondaire ayant le mieux concilié le sport et les études.

En résumé, huit élèves-athlètes, quatre équipes, trois entraîneurs, deux écoles et un officiel et ont été honorés lors de ce gala régional du Réseau du sport étudiant du Québec étudiants.

Tous les lauréats régionaux du secteur scolaire se retrouvent automatiquement candidats pour le Galar provincial d'excellence du RSEQ, prévu le 7 juin, à Québec. Les finalistes seront connus au cours des prochains jours.

Liste des gagnants, par catégorie

- Élève-athlète féminine de niveau secondaire ayant démontré une persévérance académique et sportive: Emma-Sophie Tremblay, École secondaire des Bâtisseurs
- Élève-athlète masculin de niveau secondaire ayant démontré une persévérance académique et sportive: Antoine Loiselle, École MacLean Memorial
- École primaire ayant le plus contribué au développement des activités physiques et sportives dans son milieu: École Maria, Centre de services scolaire du Lac-St-Jean
- École secondaire ayant le plus contribué au développement des activités physiques et sportives dans son milieu: École secondaire des Bâtisseurs, Centre de services scolaire De La Jonquière

- Entraîneur féminin par excellence au niveau secondaire: Jessica Gagnon, Cheerleading, École secondaire Charles-Gravel
- Entraîneur masculin par excellence au niveau secondaire: Richard Dessureault, École secondaire de l'Odyssée
- Entraîneur relève par excellence: Léa Guérin, Badminton, École secondaire des Bâtisseurs
- Équipe Division 1 ou 2 par excellence au niveau secondaire: basketball cadet féminin D2, École secondaire de l'Odyssée
- Équipe féminine Division 3 par excellence au niveau secondaire: cheerleading Ouvert N2, École secondaire Charles-Gravel
- Équipe masculine Division 3 par excellence au niveau secondaire: basketball Juvénile masculin, Séminaire de Chicoutimi
- Équipe Division 4 par excellence au niveau secondaire: basketball juvénile masculin, École secondaire Kassinu Mamu
- Officiel relève par excellence: Clara Lamoureux, volleyball, École secondaire Charles-Gravel
- Élève féminine de 6e année ayant le mieux concilié le sport et les études: Victoria Noël, École Maria
- Élève masculin de 6e année ayant le mieux concilié le sport et les études: Étienne Plourde, École de l'Odyssée Lafontaine
- Élève-athlète de 1er cycle du secondaire ayant le mieux concilié le sport et les études: Laura-Kim Bouchard, École Jean-Gauthier

- Élève-athlète de 2e cycle du secondaire ayant le mieux concilié le sport et les études: Maéva Provencher, École secondaire de l'Odysée

- Élève-athlète féminine de 5e secondaire ayant le mieux concilié le sport et les études: Elizabeth Paré, École secondaire des Grandes-Rivières

- Élève-athlète masculin de 5e secondaire ayant le mieux concilié le sport et les études: Pierre-Alexandre Allard, Séminaire de Chicoutimi

Actualités locales

Plus d'une centaine de participants s'affrontent à la finale régionale du Défi apprenti génie

Par Myriam Arsenault, Initiative de journalisme local

La centaine de participants à la Finale régionale Rio Tinto du Défi apprenti génie, s'est attaqué à un défi de taille, jeudi, pour remporter les honneurs et espérer le titre de grands gagnants. L'événement s'est tenu cette année du côté de l'école des Jolis-Prés de Laterrière.

Sous le thème Prends ton envol, les jeunes de premier, deuxième et troisième cycle avaient à construire des avions en papier sur place et à les faire voler dans certains corridors. La précision du vol, sa longueur et l'efficacité des virages ont été notamment étudiées par une grappe de juges aguerris.

Les participants provenaient de 22 écoles aux quatre coins de la région. Parmi ceux-là, on retrouvait Floranne Simard, Félix Gauthier, et Maxime Desbiens, tous les trois de l'école des Jolis-Prés.

Ils ont apprécié pouvoir apprendre différemment. «C'était vraiment le fun d'être à l'école, de s'amuser, mais en même temps d'apprendre», souligne la jeune Floranne. Peu importe les résultats, son collègue Maxime était heureux de simplement avoir pu s'amuser lors de cette journée, que Félix qualifie «d'expérience fantastique».

Ces derniers ont beaucoup aimé le défi, malgré ses difficultés. Il n'a pas toujours été facile de faire voler leur avion comme ils le souhaitaient. «Aux pratiques, ça se passait super bien, mais dès qu'on a commencé à être devant tout le monde, ça s'est moins bien passé», continue Floranne, qui ne se doutait pas qu'elle allait remporter la troisième place de la compétition avec son équipe Les Terribles Dinosaures.

Apprendre autrement

Le Défi apprenti génie, organisé par Technoscience, est une activité annuelle, à laquelle les écoles et les enseignants volontaires peuvent s'inscrire. Jeudi, c'était la finale régionale, ce qui faisait que c'était les trois meilleures équipes des différentes écoles qui s'affrontaient dans les défis variés.

Les élèves ont pu s'y préparer en classe, notamment en faisant des liens avec ce qu'ils voyaient dans le cadre de leur cours, comme la gravité, la résistance de l'air. Ils pouvaient ensuite mettre en pratique leurs connaissances et modifier leur prototype en prévision du grand jour.

Cela permet aux gens d'apprendre autrement. «C'est rare qu'on ait la chance de travailler des notions théoriques dans du concret. En plus, ça sort les élèves de leurs cahiers d'activités. Ça permet aussi à d'autres, qui ont parfois des difficultés académiques, d'enfin réussir quelque chose. Ça développe leur sentiment de compétence et leur motivation», soutient au passage Nadia Emond, enseignante de 5e année Jolis-Prés, qui a également joué le rôle de coordonnatrice et de juge lors de la journée.

Gagnants

Au terme de la journée, neuf équipes ont été récompensées, en plus de plusieurs jeunes qui ont remporté des prix de présence. Les équipes Les Félines de l'école Sainte-Rose, composée de Florence et Mathilde Pelletier Mongrain, Les Monarques de l'école La Source, avec Charlotte Gagné et Nolan Tremblay ainsi que Floranne Simard et Trystan Girand, de l'école des Jolis-Prés, ont gagné la médaille de bronze.

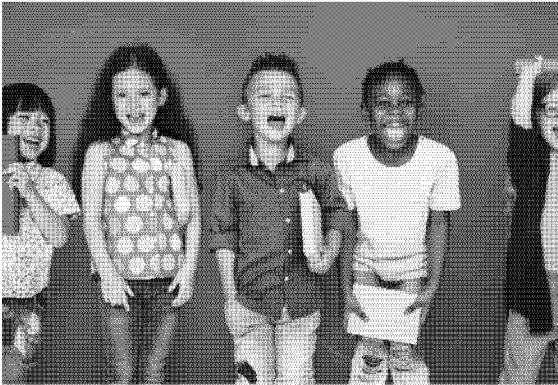
De l'école Saint-Coeur-de-Marie, Les super chatons, composés de Anna St-Gelais et Sofiane Bergeron-Gauthier, les JCjachio du Bon-Pasteur, composé de Chloé Simard et Jasmine Lavoie et Alex Larouche et Logan Gaudreau qui formaient les Jets Speed de l'école La Carrière, ont reçu la médaille d'argent dans leur catégorie respective.

Les grands honneurs ont été attribués à Félix Boudreault Gervais et Izakel Maltais, des Rapidos de Saint-Coeur-de-Marie, aux Noirs et or de l'école Notre-Dame/des Jolis-Prés, soit Aurélie Girard et Romy Tessier, ainsi

qu'au Projet Banana Split, formé de Ludovic Larouche, Luca Veillette et Wiliam Guérin de l'école Garnier.

Toutes les équipes gagnantes ont reçu des bourses.

Le CSS Marie-Victorin accueille positivement l'interdiction des toilettes et vestiaires mixtes



Source : Le Centre de services scolaire (CSS) Marie-Victorin

Facebook

Victoria Gagné - FM103,3

Le Centre de services scolaires Marie-Victorin juge la directive du Ministère de l'Éducation d'interdire la conversion de blocs sanitaires en toilettes mixtes en accord avec leurs principes.

La directive ministérielle, entrée en vigueur le 1er mai, stipule « qu'aucune toilette et aucun vestiaire mixtes (sans distinction garçons/filles) ne peuvent être conçus lors de projets de construction ou de rénovation de bâtiments scolaires ».

Les centres éducatifs doivent cependant « s'assurer de prévoir des toilettes individuelles, universelles et accessibles sans restriction pour les élèves qui en ont besoin ou qui souhaitent les utiliser ».

En revanche, les établissements scolaires dont la construction est entamée à plus de 30 % vont pouvoir conserver leurs toilettes mixtes afin d'éviter des changements aux plans et devis, ce qui causerait des coûts et délais supplémentaires.

Le CSS Marie-Victorin statue que cette directive n'empêche pas « la promotion d'un environnement éducatif qui favorise le respect, la diversité et l'inclusion », un principe que le centre dit avoir à cœur.

La ministre responsable de la région de la Montérégie, Suzanne Roy, évalue pour sa part la directive de « claire » et « bienveillante ».

Par ailleurs, le Centre de services scolaires des Patriotes (CSSP) s'est montré inaffecté par la directive alors que toutes ses nouvelles constructions prévoyaient des toilettes genrées.

Le baromètre de Guillaume Bourgault-Côté

En hausse : La réflexion sur la présence des cellulaires à l'école s'est accélérée dans les dernières semaines — peut-être en raison de la pression que met le Parti québécois sur le gouvernement Legault autour du thème plus large du temps d'écran chez les jeunes, mais peu importe : la prise de conscience est beaucoup plus concrète qu'il y a quelques mois. « C'est un sujet qui est très important, on le reconnaît, a dit mardi le ministre de l'Éducation, Bernard Drainville. On a interdit les cellulaires dans les classes. Est-ce qu'il faut aller plus loin ? On y réfléchit, on vous reviendra là-dessus. » Le premier ministre François Legault a affirmé que le gouvernement veut consulter pour déterminer s'il conviendrait de « bannir complètement à l'école » les cellulaires. Contrairement à ceux qui estiment que ce dossier relève de la seule responsabilité des parents, François Legault pense qu'il « faut avoir les deux : le gouvernement a une responsabilité, les parents aussi ». Là aussi, la réflexion a évolué : en 2019, le prédécesseur de Bernard Drainville, Jean-François Roberge, jugeait que ce n'est pas « le rôle du gouvernement de choisir ce qui se passe dans chaque école ».

En baisse : Il s'est finalement excusé ! Trois jours après avoir qualifié deux invités du Comité permanent des langues officielles de témoins « pleins de merde » — désolé du langage, mais on vise ici la précision — parce qu'il n'aimait pas ce qu'il entendait de leur part, et après avoir insisté pour justifier son intervention, le député libéral fédéral Francis Drouin a reconnu jeudi qu'il était allé trop loin et n'avait pas offert « l'environnement respectueux » auquel tout témoin invité est en droit de s'attendre, un euphémisme. Au-delà du langage cru utilisé par le député Drouin, le dossier a surtout permis de mettre en lumière que la compréhension de certains députés libéraux de l'enjeu de l'anglicisation du Québec est relative, malgré ce que le gouvernement Trudeau a pu faire de bon en matière de langues officielles. Ainsi du ministre des Langues officielles, Randy Boissonnault, qui ne pense pas qu'étudier en anglais encourage l'anglicisation... puisque le contraire n'est pas vrai. « Quand on a des francophones qui étudient en Alberta, comme moi j'ai fait au campus Saint-Jean, ça n'a pas francisé la province de l'Alberta. » Voyez, la preuve est faite. Ou pas du tout.

Un défi de course de 18 heures pour des élèves

PATRICK VAILLANCOURT

pvaillancourt@icimedias.ca

ÉVÈNEMENT. Un groupe d'enseignants a eu l'idée d'organiser le Défi de course de l'Énergie au Domaine de la forêt perdue de Notre-Dame-du-Mont-Carmel les 10 et 11 mai prochains. Les participants de différentes écoles de la région se relaieront pour courir sur une période de 18 heures.

« Cette année, il n'y a pas de Grand Défi Pierre Lavoie pour les jeunes du secondaire, et en plus, ça coûtait vraiment cher pour y participer avec la location d'autobus et tout. Au début de l'année, on a pensé à mettre en place un défi pour tous les élèves du secondaire du Centre de services scolaire de l'Énergie. De fil en aiguille, le défi s'est mis en place et il y a une centaine d'élèves de 6 des 7 écoles secondaires qui y prendront part. C'est en plus de l'école de l'Énergie pour les secondaires 1 et 2, et de l'école des Boisés à Saint-Alexis-des-Monts », indique l'une des instigatrices, Andrée-Anne Déry, enseignante à l'école Val-Mauricie.

Il n'y a que les jeunes de l'école Champagnat qui seront absents en raison de la distance.

Le coup d'envoi du défi sera donné à 18 h le vendredi 10 mai. Chaque heure, les participants d'une école devront courir un ou deux kilomètres, pendant 18 heures de temps. Bien entendu, il y aura des pauses repos pendant la nuit pour les groupes qui se relaieront. L'événement se terminera à midi le 11 mai.

« Pour rendre ça encore plus agréable, il y aura des thématiques différentes. Par exemple, pour l'école Paul-Le Jeune de Saint-Tite ce sera de la musique western, on va courir en pyjama, et le défi se terminera par une course des couleurs (color run). On veut que se soit ludique aussi pendant les 18 heures de course. Comme les élèves sont libres de choisir la distance de 1 ou 2 km, ils auront couru chacun au terme du défi une distance de 18 ou 36 km. Les parents et la population pourront venir encourager les jeunes à partir de 7 heures le 11 mai. Il y aura aussi une zone détente pour les jeunes avec différentes activités », ajoute M^{me} Déry.

« J'ai déjà couru la nuit au Grand Défi Pierre Lavoie, commente Flavie Simard, de l'école Val-Mauricie. Je trouve ça le fun de voir l'organisation d'un événement comme ça ! »

« Je n'ai jamais couru la nuit alors ça sera une nouvelle expérience pour moi, exprime Zaïc Gagnon, de l'école Du Rocher. C'est un défi que je me suis lancé en participant. »

« J'avais déjà fait le Grand Défi Pierre Lavoie de nuit et j'avais vraiment aimé ça, indique Estelle Doucet, de l'école des Chutes. Ça sera une autre belle expérience parce qu'on sera plusieurs jeunes de différentes écoles au même endroit. »

« Ça sera une belle expérience, commente Mégane Picard, de l'école des Boisés. Je n'ai jamais couru la nuit, mais je suis en forme et je sais que je vais passer au travers ! »

Un système à revoir

Stéphane Bergevin, enseignant de français à l'école secondaire de Chambly, qualifie l'actualisation du programme de formation en français, notamment écrite dans le Plan d'action pour la langue française visant à freiner et à inverser le déclin de la langue française, de « méchant défi ».

Un texte de Jean-Christophe Noël
jcnoel@journaldechambly.com

L'enseignant compte 31 ans d'expérience à ce titre. Il a fait partie d'un petit groupe d'enseignants et de conseillers pédagogiques ayant révisé, questionné et conseillé les auteurs de la mouture antérieure du programme de français pour que celui-ci soit « le plus terrain » possible.

Stéphane Bergevin invite avant tout à une réflexion et à une analyse collective du contexte social dans lequel grandissent les élèves. « Pour moi, c'est un problème de société, de vision », identifie-t-il d'emblée. Il dépeint des jeunes « hyperconnectés, anxieux, à faible capacité d'attention, socialement isolés, incapables de s'exprimer entre eux ».

C'est dans ce cadre qu'il doit *Améliorer la maîtrise du français des élèves et des étudiants québécois*, comme le met de l'avant l'un des axes du Plan d'action. Stéphane Bergevin nomme la pression sur les épaules des enseignants de français.

La pression vient « d'en haut » et de parents qui inondent plus que jamais la boîte courriel. Il remarque pourtant que les enseignants d'aujourd'hui sont « plus compétents » que lorsqu'il a débuté sa carrière. « Ils sont plus conscients des jeunes et des techniques d'apprentissage, plus impliqués, plus de formations en continu. La qualité est incomparable avec ce qu'il y avait. On fait déjà notre

maximum, mais ce n'est jamais assez », explique-t-il. À travers ses trois décennies dans le milieu scolaire, M. Bergevin s'est dit toujours ouvert à varier et à adapter ses approches en fonction de ses élèves.

Difficulté en français

M. Bergevin mentionne que le programme actuel s'appuie davantage sur les savoirs essentiels et délaisse la progression des apprentissages. « Tout, tout de suite, avec le moindre effort, souvent après quelques clics. Les jeunes apprennent maintenant comme ça : en cliquant par essais-erreurs, sans réfléchir au processus d'apprentissage », dénote-t-il.

**« Dans les écoles, il y a beaucoup de professeurs et d'élèves en détresse. »
- Stéphane Bergevin**

Il constate la faiblesse des élèves en français ainsi que le déclin de la langue depuis plusieurs années.

« Tout ça, ça commence en bas. On n'a pas de rigueur ni de redoublement. On nivèle par le bas. Les exigences sont moindres et on les fait passer. Ça ne marche pas, le système », expose-t-il. Dans sa classe, il soulève un nombre important d'élèves ayant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation et de comportement.

« Dans les écoles, il y a beaucoup de professeurs et d'élèves en détresse », affirme l'homme, témoin du quotidien d'humains « dépassés » dans le milieu scolaire. « C'est ce que l'on vit sur le terrain. Il faut le nommer, c'est la société de demain. Ce sont nos jeunes! », éveille l'enseignant.

Des mesures à appliquer

Dans le Plan d'action pour protéger le français, déposé par Jean-François Roberge et son équipe, des mesures touchent directement Stéphane Bergevin. Sensibiliser les élèves québécois à la lecture en fait partie.

« On le fait, ça! Une immense place est faite pour ça dans les écoles », affirme M. Bergevin. Il a le même son de cloche en ce qui a trait à la mesure visant à soutenir l'accès aux livres québécois dans les établissements. « Ils n'ont jamais eu autant accès à plein de beaux romans en littérature jeunesse. C'est difficile d'entendre les critiques alors que l'on en fait beaucoup. »

En juin dernier, Bernard Drainville a annoncé six orientations pour renforcer le français à l'école, dont la mention de faire écrire plus souvent les élèves. « On est tous d'accord! Mais pensez-vous que l'on ne les fait pas écrire, présentement? », questionne M. Bergevin. Il revient également sur les autres mesures du ministre et sur la fa-

çon dont il les applique déjà dans sa réalité. « Ça paraît bien dans les médias, de dire ce qu'il faut faire. *Ben* oui, mais sur le terrain, on le fait », rappelle-t-il.

Il reste quatre années à Stéphane Bergevin avant la retraite. « Je ne veux pas finir aigri comme j'en ai vu plusieurs à mes débuts. Je veux continuer à être passionné et à aimer ce que je fais, dans un milieu au quotidien difficile », avance l'enseignant, qui se concentre sur le positif tout en rappelant l'importance de prendre soin de sa santé mentale. Il soutient avoir à coeur la langue française et souhaite en transmettre l'héritage.

Un agrandissement actualisé

En septembre prochain, les élèves de quatrième secondaire intégreront l'école secondaire de Chambly. Les cinquième secondaire suivront en septembre 2025. « Les élèves seront choyés d'avoir une école qui répond aux besoins d'actualisation de l'enseignement adapté à eux », considère M. Bergevin quant à l'agrandissement de l'école.

Rattraper la grève

L'Instance régionale de concertation en persévérance scolaire et réussite éducative de la Montérégie (IRCM) a dévoilé son plan d'action concret pour soutenir les mesures de rattrapage scolaire annoncées par le ministère de l'Éducation.

Frédéric Khaikhal
fkhaikhal@journaldechambly.com

Ce plan, élaboré en collaboration avec les acteurs locaux et en appui aux établissements scolaires de la région, vise à mettre en place des initiatives pour aider les élèves de la région à surmonter les défis liés à la grève des enseignants.

Un engagement financier et humain important

L'IRCM répartit le budget qui lui a été alloué entre 27 projets complémentaires aux initiatives gouvernementales et qui doivent être réalisés d'ici le 31 décembre 2024. Cet investissement s'ajoute aux actions spécifiques au milieu de l'édu-

cation entreprises par le gouvernement du Québec, qui accorde également un financement direct à certains organismes communautaires en Montérégie, en particulier les maisons de jeunes.

« Le montant total alloué pour le plan de rattrapage en Montérégie est chiffré à 700 000 dollars. Ce montant a été calculé en fonction du nombre de jours de grève, donc des jours de classe perdus. Les projets ont été sélectionnés selon les préoccupations ministérielles. Les critères incluent la francisation, la littératie, la motivation des jeunes à retourner à l'école et le tutorat », explique au journal Wahid Bentour, porte-parole de l'IRCM.

Des projets ciblés et complémentaires

L'IRCM est convaincue que la collaboration et la mobilisation de tous les acteurs du milieu sont essentielles pour garantir une réponse efficace et durable aux défis rencontrés par les élèves de la Montérégie.

Une attention particulière est portée par les projets pour les personnes issues de l'immigration qui répondent à une préoccupation ministérielle, d'où la mise en place de mesures spécifiques telles que la francisation et l'amélioration de la littératie.

« En Montérégie, on compte en moyenne huit journées de grève. D'autres régions, notamment Montréal, ont été plus affectées.

Mais nous aimerions dire que chaque journée perdue est une journée en moins pour la réussite éducative des jeunes, et il est essentiel de mettre l'accent sur ce point », de conclure M. Bentour.

Une nouvelle classe de maternelle 4 ans pourrait ouvrir

Le Centre de services scolaire de l'Estuaire a l'intention d'ouvrir une nouvelle classe de maternelle 4 ans à temps plein à l'école Dominique-Savio des Bergeronnes, dès la rentrée 2024.

Johannie Gaudreault

Un nombre total de 17 élèves peut être accueilli dans une classe de maternelle 4 ans à temps plein. Toutefois, il faut au moins six inscriptions pour ouvrir une nouvelle classe. «C'est le manque d'inscriptions qui pourrait faire qu'on n'ouvre pas. Le minimum pour qu'un groupe soit financé est de 6 élèves», confirme Mme Lavoie.

Le CSS de l'Estuaire possède déjà une ressource pour prendre en charge le groupe puisqu'il n'y a pas d'inscription en maternelle 5 ans dans cette école l'an prochain. C'est la même chose pour le local qui sera utilisé. Il n'y a donc pas d'investissements nécessaires de la part du centre de services scolaire.

Objectifs éducatifs

Par cet ajout, l'organisation scolaire souhaite «encourager un encadrement éducatif en bas âge et favoriser la maîtrise des acquis de base en prévision de la maternelle».

«Le projet vise non seulement à développer un sentiment de compétence chez les élèves tout en développant le plaisir d'apprendre, mais aussi à accueillir l'enfant et sa famille afin de développer une col-

laboration étroite avec ses parents à l'aube de son parcours scolaire», fait savoir la régisseuse aux communications au Centre de services scolaire de l'Estuaire, Patricia Lavoie.

Expérience

Notons que le CSS de l'Estuaire a déjà tenté l'expérience dans les écoles St-Luc de Forestville, Les Dunes de Pointe-aux-Outardes, Richard de Chute-aux-Outardes ainsi que Mgr-Bélangier, Bois-du-Nord et Boisvert de Baie-Comeau au cours des dernières années.

Actuellement, l'organisation possède six classes de maternelle 4 ans temps plein. Des élèves de 4 ans fréquentent aussi à plein temps une classe avec des 5 ans à Longue-Rive et Colombier.

«Nous avons finalement une auto-organisation d'ouvrir à l'école St-Joseph de Tadoussac, mais cette année et l'an prochain, nous n'avons pas suffisamment d'inscriptions», fait savoir la porte-parole.

L'objectif du ministère de l'Éducation est d'ouvrir progressivement chaque année de nouvelles classes de maternelle 4 ans. «Nous devons y aller selon la clientèle potentielle», partage Patricia Lavoie.

«Dans de petits milieux comme les nôtres, nous travaillons également en collaboration avec les organismes en place afin de ne pas nuire aux CPE ou autres organismes déjà présents sur le territoire. Il faut

également respecter la disponibilité des ressources enseignantes», poursuit-elle.

C'est donc un amalgame de facteurs qui sont pris en considération au moment de procéder à l'ouverture d'un nouveau groupe.

Ouvert à tous

Contrairement aux règles qui prévalaient lors du déploiement initial du projet de maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé, la clientèle ciblée pour ce nouveau groupe n'a plus à répondre à des critères contraignants, selon Mme Lavoie.

«La nouvelle classe de maternelle 4 ans à l'école Dominique-Savio est ouverte à tous et la période d'inscription s'amorce dès maintenant», confirme-t-elle.

Les parents des villages environnants désireux de se prévaloir du service sont également les bienvenus. «Il est toutefois important de noter que s'ils résident à l'extérieur du territoire des Bergeronnes, ils seront responsables du transport de leur enfant», précise la porte-parole.

Pour inscrire leur enfant à la maternelle 4 ans, les parents sont invités à se présenter au secrétariat de l'école. Ils devront alors fournir le certificat de naissance grand format de leur enfant afin de confirmer l'inscription.

Des classes à Delson et Candiac

Une classe de maternelle 4 ans, à temps plein, sera instaurée à l'école Louis-Lafortune, à Delson, et une autre à l'école Jean-Leman, à Candiac, pour la prochaine rentrée scolaire. Les enfants admissibles doivent être âgés de 4 ans avant le 1^{er} octobre et doivent demeurer dans une résidence située sur le territoire de l'école. Le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) rappelle que la fréquentation de la maternelle 4 ans est faite sur une base volontaire. Les parents qui veulent inscrire leur enfant dans la nouvelle classe de Louis-Lafortune doivent communiquer avec le secrétariat de l'école, de 8 h à 11 h 30 et de 12 h 30 à 15 h. Pour Jean-Leman, c'est de 9 h à 11 h 30 et de 13 h à 15 h 30. Les places sont limitées. Les parents doivent fournir le certificat de naissance original ainsi qu'une preuve de résidence. **(G.G.)** (Photo: Le Reflet - Archives)